

# ANNEXE 2025 SHOP

## REGLEMENT JEU SMS TNTV

### **A. ORGANISATEUR, PERIODE ET NOM DU JEU :**

TAHITI NUI TELEVISION « TNTV » (l'Organisateur du Jeu) dont le siège social est situé quartier de La Mission à Papeete, Tahiti, organise du 12/11/2025 au 20/12/2025, un jeu SMS intitulé « SHOP ».

### **B. MOT CLE**

Le MOT CLE à envoyer par SMS pour participer au Jeu est « **SHOP** » (**prix du sms 370 xpf TTC**).

### **C. NUMERO**

Le numéro court auquel le participant au Jeu doit envoyer sa/ses réponses est le **7500**.

### **D. DATE DU TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort déterminant les 11 gagnants à l'issue du Jeu, est prévu le « **22/12/2025** ».

### **E. NATURE ET VALEUR DES LOTS A GAGNER**

**La dotation du Jeu prévoit 11 lots pour 11 gagnants (valeur totale : 340 000 F)**

- **1er lot : 1 billet PPT/LAX (valeur 70 000 F) + 1 bon d'achat de 20 000 F**
- **2ème lot : 1 billet PPT/LAX (valeur 70 000 F)**
- **3ème au 11ème lot : 1 bon d'achat de 20 000 F**

- Les 2 billets d'avion incluent les taxes et frais de dossier et sont valables 1 an.

*Période de voyage du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mars 2026 ou du 07 avril au 10 juin 2026 ou du 04 septembre au 09 décembre 2026. Tous frais supplémentaire lié à une demande de surclassement ou à une autre période de voyage autre que définie dans les conditions du bon ou à la fluctuation des surcharges de carburant au moment de la réservation seront à la charge du voyageur.*

- Les bons d'achat Shop Tahiti Surf sont valables jusqu'au 31 décembre 2025

### **G. DEPOT DU REGLEMENT**

Le Règlement Général des jeux SMS 2025 et l'annexe du jeu SHOP sont disponibles au siège de TNTV et déposé chez Me LEHARTEL Gérard, huissier de justice à Papeete. Ces documents sont également accessibles sur [www.tntv.pf](http://www.tntv.pf).

Il est rappelé, que dans l'hypothèse où le lot ne serait disponible ou ne pourrait être fourni au gagnant par le partenaire commercial du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour cas de force majeure, TNTV fera son possible pour demander à son partenaire commercial de remplacer ledit lot par un lot d'une valeur équivalente.